



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 29/02/2024  
Reçu en préfecture le 29/02/2024  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20240226-D\_2024\_2\_15B-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2024\_2\_15

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Présents : 23

Votants : 13

**Objet : Signature de la  
Convention Territoriale  
d'Éducation Artistique et  
Culturelle (CTEAC) 2023-2025**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 26 février à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Nouvelle Mairie de Berrias et Casteljau, Place de la Mairie (nouvelle mairie) A côté de la Place Andrée Rouveyrol, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 20 Février 2024

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

**Pouvoirs** :

Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy  
Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette  
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre  
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur BONNET Franck  
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

**Secrétaire de Séance** : Madame Delphine FEUILLADE

Mme Delphine FEUILLADE, Vice-présidente, en charge de la culture expose à l'assemblée :

La communauté de communes s'était engagée à signer une CTEAC dite de « nouvelle génération » et intitulée VPCT (Vers un Projet Culturel de Territoire). Or, les termes de cette convention qui impliquait une participation d'élus à des formations régulières se sont avérés intenable du fait des indisponibilités des unes et des autres et des contraintes d'organisations.

Il a donc paru plus sage de revenir à une convention de première génération et qui, au-delà de ces temps de présence des élus, n'impose pas la rédaction d'un projet culturel de territoire d'ici à 2025.

Le bureau s'est prononcé favorablement pour cette prise de décision sage et réaliste en termes de ressources humaines et qui n'a pas d'incidence sur les partenariats en cours.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la signature de la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle courant jusqu'en 2025 et qui n'engage pas à l'écriture d'un projet culturel de territoire à son terme, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision et à signer tout document relatif à cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240226-D\_2024\_2\_15B-DE



Emis le 26/02/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le